

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 24 septembre 2024 à 18h, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mme FAGNEN Gaëlle (arrivée à 18h10), Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mme HERSENT Catherine, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mr PAYEN Jean-Paul, Mr BELGHAZI Rodolphe et Mr CLERAUX Sylvain.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr DESQUESNES Philippe en remplacement de Mr SORRE Stéphane, Mr JULIENNE Jean-Marc en remplacement de Mr NAVARRET Alain, Mr LERQUIER Rémi en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mme JULIEN-FARCIS Sophie en remplacement de Mme GRANDET Florence, Mr MANSOUR Miloud en remplacement de Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mme GASSON Carine en remplacement de Mr BENA Olivier, Mr PICARD Yoan en remplacement de Mr VIGOT Cédric.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote : Mr SOUDRY Thierry.

Absents titulaires excusés : Mr SORRE Stéphane Mr BRIERE Alain, Mr NAVARRET Alain, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr VIGOT Cédric, Mr BAILLEUL Hugo, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DURIER Jérémy, Mme GOUJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme GATE Sylvie, Mr HULINE Marc, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle et Mme JULIENNE Antonina.

Date de convocation : 17 septembre 2024.

Le nombre de membres en exercice étant de 14 à 18h, les membres présents forment la majorité ; et à 18h10, le nombre de membres en exercice est de 15 avec l'arrivée de Mme FAGNEN Gaëlle.

Secrétaire de séance : Mr MANSOUR Miloud.

La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 18h05 avec 15 membres présents dont 14 votants.

La 1^{ère} délibération est un avenant à la délibération de la création de la régie afin de pouvoir accepter le Pass Culture en règlement des visites. Celle-ci est présentée par la responsable des finances. Le remboursement du Pass culture peut être perçu par l'OTI, les possibilités de remboursements de Spot50 et atouts Normandie ont été également vérifiées mais les visites proposées par un office de tourisme ne sont pas éligibles pour ces 2 dispositifs.

Délibération n°2024-15

Avenant création régie délibération 2024-02

Le Pass culture est un dispositif gouvernemental gratuit porté par le ministère de la Culture qui a pour but de renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 20 ans.

A la suite de plusieurs sollicitations de visiteurs dans le cadre des visites guidées et billetteries manifestations et animations, **il est proposé au Comité de Direction de se prononcer sur la possibilité de perception de remboursement du Pass culture par l'OTI.**

Pour ce faire, il est nécessaire de l'insérer dans le tableau de Régie.

Cf. Annexe 1

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER l'Avenant Création Régie délibération 2024-02**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE ET DE RECETTES

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE TERRE ET MER

Pour avis conforme du trésorier le 7 mars 2016

<u>Intitulé</u>	Régie principale d'avance et de recettes de l'Office de Tourisme Granville Terre et Mer	Sous-régie de recettes de Granville	Sous-régie de recettes de Jullouville	Sous-régie de recettes de Saint-Pair-sur-Mer	Sous-régie de recettes de Donville-les-Bains	Sous-régie de recettes de Bréhal	Sous-régie de recettes manifestations et animations
<u>Principe d'une sous-régie</u>	Oui	-	-	-	-	-	-
<u>Adresse Régie</u>	2 Rue Lecampion - 50400 Granville	2 Rue Lecampion - 50400 Granville	Place de la Gare - 50610 Jullouville	9 Rue Saint-Michel - 50380 Saint-Pair-sur-Mer	5 Ter Route de Coutances - 50350 Donville-les-Bains	Rue du Général de Gaulle - 50290 Bréhal	2 Rue Lecampion - 50400 Granville
<u>Période de fonctionnement</u>	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
<u>Type de régie</u>	régie d'avance et de recettes	régie de recettes	régie de recettes	régie de recettes	régie de recettes	régie de recettes	régie de recettes
<u>Modes de perception</u>	numéraire, chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires, paiements en ligne, Pass culture	numéraire, chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires, paiements en ligne, Pass culture	numéraire, chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires, paiements en ligne, Pass culture	numéraire, chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires, paiements en ligne, Pass culture	numéraire, chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires, paiements en ligne, Pass culture	numéraire, chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires, paiements en ligne, Pass culture	numéraire, chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires, paiements en ligne, Pass culture
<u>Nature des recettes à encaisser</u>	produits boutique, topoguides, prestations diverses (ex : promenades commentées), billets pour le compte d'autrui, participations des partenaires	produits boutique, topoguides, prestations diverses (ex : promenades commentées), billets pour le compte d'autrui, participations des partenaires	produits boutique, topoguides, prestations diverses (ex : promenades commentées), billets pour le compte d'autrui, participations des partenaires	produits boutique, topoguides, prestations diverses (ex : promenades commentées), billets pour le compte d'autrui, participations des partenaires	produits boutique, topoguides, prestations diverses (ex : promenades commentées), billets pour le compte d'autrui, participations des partenaires	produits boutique, topoguides, prestations diverses (ex : promenades commentées), billets pour le compte d'autrui, participations des partenaires	billetterie, produits dérivés, produits boutique, prestations OT
<u>Montant maximum de l'encaisse</u>	20 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	5 000 €
<u>Périodicité de versement de l'encaisse</u>		mensuelle	mensuelle	mensuelle	mensuelle	mensuelle	mensuelle
<u>Montant du fonds de caisse</u>		250 €	60 €	60 €	60 €	60 €	200 €
<u>Mode de règlement</u>	numéraire, chèques bancaires, cartes bancaires						
<u>Nature des dépenses à payer</u>	déplacements des agents (hors régisseur titulaire), petites fournitures diverses, timbres, envois postaux recommandés, achat de billets revendus pour compte d'autrui, frais liés à l'accueil presse et relations publiques, achats publicitaires						
<u>Montant maximum de l'avance</u>	5 000 €						
<u>Intervention d'un ou de mandataires</u>	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<u>Obligation d'un cautionnement</u>	oui	non	non	non	non	non	non
<u>Ouverture d'un compte de dépôt</u>	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<u>Versement indemnité</u>	oui	non	non	non	non	non	non
<u>Observations</u>							

La responsable des finances présente ensuite l'avenant de la délibération 2016-025 « tableau des emplois RH ». La DGFIP a interpellé l'OTI par rapport à cette délibération qui serait incomplète. La fonction de l'emploi, le type de contrat, la catégorie et la nomination de la personne occupant l'emploi sont ajoutés. Les postes sont déjà existants pour ceux non pourvus et les lignes budgétaires sont déjà votées. L'organigramme modifié sera présenté au Comité de Direction de novembre. Pour répondre à Mr LERQUIER Rémi, seul le poste de la directrice a un statut différent.

Arrivée de Mme FAGNEN Gaëlle à 18h10, 15 votants.

Délibération n°2024-16	Avenant délibération 2016-025 tableau des emplois RH
-------------------------------	---

Dans le cadre du suivi des paies, la DGFIP a effectué un contrôle des délibérations. Conformément à la rubrique 2101 de la liste des pièces justificatives des dépenses.

À la suite de ce contrôle, il apparaît que la délibération 2016-025 n'est pas assez complète.

Afin de se mettre en conformité, il est demandé de mettre à jour la délibération 2016-025 en détaillant les emplois pourvus au sein de l'Office de tourisme du territoire Granville Terre et Mer.

S'agissant de procéder à une régularisation, **le Comité de Direction est invité à se prononcer de façon rétroactive afin que le paiement ne soit pas suspendu pour insuffisance de pièces justificatives.**

Fonction de l'emploi	Quotepart	Type de Contrat	Catégorie de la convention collective du tourisme	Echelon de la convention collective du tourisme	OBSERVATIONS
Directrice		CDD de droit public	NC	NC	Poste occupé par Deborah LE GOFF depuis 2018 à 100%
Directrice adjointe		CDI de droit privé	Cadre	3.1	Poste occupé par Christelle DUDUOIT depuis 2022 à 100%
Responsable Administrative et Financière, RH		CDI de droit privé	Cadre	3.1	Poste occupé par Laëticia ROSELIER depuis 2020 à 100%
Assistante de direction, administration, finances et RH		CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.2	Poste occupé par Anouchka FICET depuis 2022 à 100%
Responsable accueil Chargée de mission ingénierie touristique, structuration de l'offre culturelle et patrimoniale	50 /50	CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.1	Poste occupé par Claire GAUTIER depuis 2021 à 90% (congé parental)
Chargée de missions ingénierie touristique, qualification de l'offre		Détachée de GTM	Agent de maîtrise	2.3	Poste occupé par Mélodie GOHIN depuis 2021 à 100%
Chargée de missions ingénierie touristique, structuration de l'offre		CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.2	Poste occupé par Charlotte COQUIERE depuis 2023 à 100%
Responsable évènementiels		CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.4	Poste occupé par Nathalie THEBAULT depuis 2024 à 100%
Responsable communication		Détachée de GTM	Cadre	3.1	Poste occupé par Estelle COHIER depuis 2021 à 100%
Chargée de mission ingénierie touristique, tourisme durable		CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.2	Poste occupé par Amandine LAUNAY depuis 2022 à 100%
Chargé des projets digitaux et data tourisme		CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.3	Poste occupé par Antoine SURVILLE depuis 2021 à 100%
Conseiller en séjour Chargée de mission ingénierie touristique, structuration de l'offre	60/40	CDI de droit privé	Employé	1.3	Poste occupé par Benoit GALLETEAU depuis 2022 à 100%
Conseillère en séjour Chargée de mission ingénierie touristique, structuration de l'offre	50/50	CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.1	Poste occupé par Emilie VORNIERES depuis 2022 à 80% (congé parental)
Conseillère en séjour, développement des ventes		CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.2	Poste occupé par Katy BION depuis 2022 à 90%
Conseiller en séjour, Guide conférencier Chargé de missions ingénierie touristique, structuration de l'offre patrimoniale	60/40	CDI de droit privé	Employé	1.3	Poste occupé par Dominic FARRELL depuis 2023 à 100%
Conseiller en séjour Chargé de missions ingénierie touristique	60/40	CDI de droit privé	Employé	1.3	Poste occupé par Adélaïde RIGLET depuis 2023 à 100%
Conseiller en séjour		CDI de droit privé	Employé	1.2	Poste vacant
Chargée de la presse et Chargé de mission ingénierie touristique, structuration de l'offre	50/50	CDI de droit privé	Agent de maîtrise	2.1	Poste vacant

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la régularisation de la délibération créant l'emploi**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Délibération 2024-17	Nomination Remplaçants membre socio-professionnel suppléant Filière Associations liées au tourisme et membre socio- professionnel titulaire Filière nautisme / Rapport Conseil communautaire
-----------------------------	---

Conformément aux statuts de l'OTI, en cas de vacance, par décès, démission, exclusion ou fin de mandat d'un membre au sein de l'association ou de l'organisme qu'il représente, le Comité de Direction de l'EPIC devra approuver la désignation du remplaçant proposé par l'association ou l'organisme qui siègera au sein de l'Office de Tourisme et soumettre cette proposition au Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour nomination par celui-ci.

Mme JULIENNE Antonina, membre suppléante du Comité de direction, du collège des socio-professionnels, filière « Associations liées au tourisme », n'est plus présidente du Comité d'Organisation du Carnaval depuis juin et a été remplacée par **Mr JOUVIN Alexis**.

A la suite de l'interrogation du nouveau président sur la représentation de l'association au Comité de Direction, **Mr JOUVIN Alexis** a manifesté son intérêt pour que le poste de suppléant de la filière « Associations liées au tourisme » soit à nouveau pourvu par l'association avec un de ses membres, **Mr LEFRANÇOIS Ludovic**.

Mr VIGOT Cédric, élu lors du Comité de Direction de mars dernier, membre titulaire socio-professionnel de la filière nautisme, a fait connaître le 1^{er} septembre, sa décision de démissionner de son poste d'élu au sein du Comité de direction, à la suite de sa démission de ses fonctions dans la société Blue Life et de son déménagement. **Mr PICARD Yoan**, Directeur du 8 Milles Nautic et membre suppléant, avait aussi manifesté son intérêt pour le poste de titulaire de la filière nautisme, il candidate donc pour le remplacement de Mr VIGOT Cédric. Le poste de membre suppléant reste donc vacant.

Il est proposé que la candidature de Mr LEFRANÇOIS Ludovic en tant que membre socio-professionnel suppléant du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer », filière « Associations liées au tourisme » et que la candidature de Mr PICARD Yoan en tant que membre socio-professionnel titulaire, filière nautisme, soient retenues.

Le Projet de Rapport suivant pour la Communauté des Communes est proposé aux membres du Comité de Direction.

RAPPORT à transmettre à la Communauté des communes

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL REPLACEMENT D'UN DES REPRÉSENTANTS SOCIO-PROFESSIONNELS

Par délibération n° 2020-66 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la révision des statuts de l'Office de Tourisme et le nombre de représentants appelés à siéger au sein de cet EPIC. Il a ainsi été décidé de désigner 19 membres titulaires et autant de suppléants dont 11 représentants de la Communauté de Commune et 8 représentants des professionnels du tourisme.

Mme JULIENNE Antonina, membre suppléante du Comité de direction, du collège des socio-professionnels, filière « Associations liées au tourisme », n'est plus présidente du Comité d'Organisation du Carnaval depuis juin et a été remplacée par **Mr JOUVIN Alexis**.

A la suite de l'interrogation du nouveau président sur la représentation de l'association au Comité de Direction, **Mr JOUVIN Alexis** a manifesté son intérêt pour que le poste de suppléant de la filière « Associations liées au tourisme » soit à nouveau pourvu par l'association avec un de ses membres, **Mr LEFRANÇOIS Ludovic**.

Mr VIGOT Cédric, élu lors du Comité de Direction de mars dernier, membre titulaire socio-professionnel de la filière nautisme, a fait connaître le 1^{er} septembre, sa décision de démissionner de son poste d'élu au sein du Comité de direction, à la suite de sa démission de ses fonctions dans la société Blue Life et de son déménagement. **Mr PICARD Yoan**, Directeur du 8 Milles Nautic et membre suppléant, avait aussi manifesté son intérêt pour le poste de titulaire de la filière nautisme, il candidate donc pour le remplacement de Mr VIGOT Cédric. Le poste de membre suppléant reste donc vacant.

Après vote du Comité de Direction, la candidature de Mr LEFRANÇOIS Ludovic en tant que membre socio-professionnel suppléant du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer », filière « Associations liées au tourisme » est proposée ainsi que celle de Mr PICARD Yoan en tant que membre socio-professionnel titulaire, filière nautisme.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

VU le code du tourisme ;

VU les statuts de l'OTI, notamment son article 2 ;

VU la délibération 2020-066 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant modification des statuts de l'OTI ;

VU la délibération 2020-068 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant désignation des représentants socio-professionnels siégeant au sein de l'OTI ;

Considérant les candidatures de Mr LEFRANÇOIS Ludovic et de Mr PICARD Yoan, le Bureau Communautaire est invité à se prononcer.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les candidatures de Mr LEFRANÇOIS Ludovic et de Mr PICARD Yoan
- **DE SOUMETTRE** le Projet de Rapport à la Communauté des Communes

La Directrice informe les membres du Comité de Direction qu'un appel à candidature a été envoyé lors de la dernière Newsletter pro pour rechercher le membre suppléant de la filière nautisme en remplacement de Mr PICARD Yoan.

La présidente introduit la délibération suivante concernant la Candidature pour le label Accueil vélo. La directrice prend la parole et explique les enjeux de cette candidature en lien étroit avec le service mobilité et suivant la stratégie nationale du tourisme à vélo.

Mr MANSOUR indique qu'ils ont des consignes vélo sur Carolles, qui pourraient permettre à l'entité « OTI » de remplir tous les critères avec le tuktuk. Le label étant attribué à un point fixe, cela ne semble pas recevable. Le dispositif étudié serait subventionné par l'ADEME. Les aides seraient jusqu'à 55% de prise en charge, les 2 types de casiers en colonne sont présentés ; celui permettant l'insertion de bagages est préconisé pour faire suite à la demande croissante. Il est proposé l'achat de 2 colonnes de 3 casiers donc 6 casiers, apposées à l'intérieur et accessible pendant l'ouverture de l'OTI.

Il est proposé un tarif quasi gratuit pour un engagement à minima. Pour répondre à Mme GASSON, les 0.50 € ou 1€ couvriraient le chargement électrique. Mr BELGHAZI propose d'instaurer un tarif unique de 1 € à la journée, plus pratique pour la logistique.

La directrice indique que des consignes seront aussi installées par la ville de Granville. Pour répondre à Mme Le Jossic, les vélos restent sur les racks à proximité. Cet équipement sera aussi ouvert aux randonneurs, pas seulement aux touristes à vélo.

En ce qui concerne la sécurité, un dispositif de contrôle par scan est envisagé et l'OTI vérifiera si légalement, on aura le droit de vérifier les sacs. Mme GASSON ajoute que l'OTI doit aussi vérifier si une plus-value sera appliquée sur l'assurance vis-à-vis des bagages extérieurs.

Délibération n°2024-18

Candidature pour le label Accueil vélo et investissement casiers OT et fixation du tarif des consignes

Devant la progression de la fréquentation vélo à l'échelle nationale, Vélo & Territoires porte et coordonne la stratégie nationale du tourisme à vélo depuis juin 2022. 27 mesures ont été sélectionnées parmi un foisonnement d'idées proposées par les différents acteurs et 13 priorités ont été livrées en 2024. Parmi elles : "atteindre les 20 000 établissements labellisés Accueil vélo".

Compte tenu de l'existence d'un schéma directeur vélo sur Granville Terre et Mer et de l'ambition du Conseil Départemental de la Manche de "déplacer" La Vélomaritime sur la côte ouest avec la création de route partagées et de voies vertes - mais aussi du potentiel cyclotouristique du territoire - **Attitude Manche, en sa qualité d'animateur territorial pour le département de la Manche, a autorisé Granville Terre et Mer à développer la marque Accueil Vélo sur son territoire dès 2024.**

L'Office de Tourisme Intercommunal GTM s'est donc intéressé au référentiel Accueil vélo appliqué aux Offices de Tourisme. Pour répondre à l'ensemble des critères, proposer un service de qualité aux présents et futurs cyclotouristes et ainsi être exemplaire, **l'Office de Tourisme Intercommunal GTM investit dans deux colonnes de 3 casiers à consignes bagages et recharges vélo à assistance électrique pour le BIT de Granville.**

Pour rappel, l'Office de Tourisme Intercommunal GTM sollicite l'ADEME pour prendre en charge 55% du montant HT max de la consigne à bagages sécurisée.

Sa mise en place est prévue pour fin 2024/début 2025. La gestion des casiers sera à la charge de l'Office de Tourisme Intercommunal GTM, soumis aux horaires d'ouverture du BIT. Le service sera payant pour maximum 24h (1€ la journée).

Il est proposé au Comité de Direction d'approuver la candidature pour marquer l'Office de tourisme « Accueil vélo » et d'investir dans des casiers à consigne bagages et recharges vélo à assistance électrique.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la Candidature pour le label Accueil vélo**
- **D'APPROUVER l'investissement des casiers**
- **D'APPROUVER la fixation d'un tarif unique des consignes,**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

La Directrice présente ensuite les principes et tarifs d'intervention de la fresque du climat. Amandine LAUNAY au titre de sa mission durable RSE, avait demandé à être formée pour être fresqueuse du climat.

Mme FAGENEN précise que le DIF peut être déployé pour les élus pour couvrir les coûts de formation. La directrice indique que les cibles premières restent les touristes et les professionnels. Le souhait d'ouvrir l'opportunité pour les entreprises est à reborder en fonction de la taille de celles-ci. Amandine LAUNAY peut aussi proposer ce service personnellement.

Délibération n°2024-19

Principes et tarifs d'intervention Fresque du climat

L'Office de Tourisme Intercommunal GTM dispose **d'une salariée formée à la « Fresque du climat »** depuis mai 2024 et propose de s'en servir dans la sensibilisation de son public à partir de novembre 2024.

Les animations à destination du grand public à l'occasion d'évènements notamment seront gratuites et se feront principalement à travers une fresque quizz dans le **cadre de la licence d'utilisation de la fresque du climat**. Les animations à destination des professionnels du tourisme et des élus et agents de GTM seront gratuites mais 5 € HT par personne formée devront être reversés à l'association. Enfin, les animations à destination des moyennes et grandes entreprises seront facturées 200 € HT par personne et l'OTI GTM devra reverser 10% du montant total de la prestation à l'association.

L'Office de Tourisme intercommunal GTM ciblera progressivement, autant que faire se peut : le grand public (en 2024), puis les professionnels du tourisme (en 2025), puis les élus et agents de GTM (en 2026), puis les moyennes et grandes entreprises (en 2027) dans une limite de 10 animations par an.

Il est proposé au Comité de Direction d'approuver les principes et tarifs pour les interventions Fresque du climat.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER les principes pour les interventions Fresque du climat.**
- **D'APPROUVER les tarifs pour les interventions Fresque du climat.**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

La dernière délibération concerne le poste de la directrice qui a été renouvelé en CDD et qui prend fin le 5 novembre 2024. Le contrat suivant doit être renouvelé en CDI selon le code du tourisme.

La présidente ajoute que depuis 4 ans, en tant qu'élue, elle voit tout le travail mené par la directrice, en fédérant l'équipe. Mr JULIENNE souligne que dès qu'il y a quelque chose de novateur, la directrice est toujours partante.

Conformément au statut EPIC de l'OTI, au regard des articles **L.133-6 du Code du tourisme**, le contrat du Directeur est un contrat public d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse sur proposition du Président de l'EPIC.

L'article R.133-11 du Code du tourisme modifié par décret n°2015-1002 du 18 août 2015, prévoit que, « *le directeur de l'office de tourisme est recruté par contrat. Le contrat est conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour **une durée indéterminée et par délibération du comité de direction**. Le contrat peut être résilié sans préavis ni indemnité pendant les trois premiers mois d'exercice de la fonction. En cas de non-renouvellement du contrat, l'intéressé perçoit une indemnité de licenciement calculée selon les dispositions en vigueur relatives au licenciement des agents civils non-fonctionnaires des administrations de l'Etat* ».

A l'issue de la délibération 2018-26 du Comité de Direction de l'OTI en date du 11-10-2018, Deborah Le Goff a été embauchée le 5 novembre 2018 et à la suite de la Délibération n°2021-13, son contrat en CDD a été renouvelé pour une période de 3 ans.

Le CDD arrivant à échéance le 5 novembre 2024, il convient que le Comité de Direction se prononce sur **le renouvellement du contrat de Deborah LE GOFF pour une durée indéterminée.**

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction.

Le Comité de direction, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER le renouvellement du contrat de Madame Le Goff pour une durée indéterminée**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la Présidente pour l'exécution de la présente délibération**

La directrice ajoute qu'elle a été approchée pour témoigner dans le cadre d'un atelier sur le management bienveillant lors des rencontres E-Tourisme à Pau.

Les membres du Comité de Direction sont ensuite informés des avancées du schéma touristique. Une vidéo sur les principes de celui-ci et le plan de mobilité a été présentée lors des assises communautaires auxquelles une cinquantaine d'élus ont participé. Le 10 octobre au Conseil communautaire, le schéma sera voté ; les 36 fiches d'actions de ce schéma seront adressées en amont. La convention d'objectifs entre la Communauté des Communes et l'OTI sera également votée au regard des missions confiées. Mr JULIENNE ajoute que les personnes souhaitant assister au Conseil Communautaire sont les bienvenues.

À la suite du départ de Mme Turpin pour inaptitude en mai dernier, Adélaïde RIGLET assume le remplacement en CDD. Elle a effectué un travail de dynamisation, le Bureau a validé la proposition de la garder en CDI. Il a également validé que le poste Presse vacant à la suite du départ d'Audrey PEIGNE, se répartira à 50% presse et 50% ingénierie en lien avec le sport et la santé. Un recrutement est en cours.

Samedi prochain, la 4^{ème} édition The Game Terre et Mer aura lieu au château de Chanteloup avec un nouveau prestataire. Pour 2025, 3 prestataires envisagés seront interrogés pour la création du scénario et sur un site côté mer. Mr MANSOUR ajoute qu'il est impossible d'avoir une prestation qualité-prix comme avec l'association « Mystère et boules de gomme » et qu'une mise en concurrence se discute. Pour répondre à Mr SOUDRY, un temps de pause avait été demandé par l'association, pour ne faire qu'une année sur deux. Cette année, c'est un format avec un tarif par équipe qui a été privilégié pour garantir les recettes. 56 équipes sont inscrites sur les 70 visées. Pour répondre à Mr MANSOUR, il est possible de réactiver la 1^{ère} édition, avec le coffret jeu en vente à 15€ à l'OTI avec tout le contenu. Le coffret sur l'édition de La Lucerne est aussi en préparation.

La Directrice informe ensuite que Antoine SURVILLE, webmanager, a fait part de son souhait de proposer sa candidature pour notre territoire à la commission d'observation d'ADN, Fédération du tourisme nationale dont Mr PEYRE est élu. Mr MANSOUR demande si au niveau européen, une fédération existe. Pour l'instant, ce sont des relations avec Atout France seulement.

Les relevés de la carte d'achat ont été envoyés en même temps que la convocation. Ils seront ajoutés ainsi à chaque Comité de direction pour information et questionnements éventuels.

En ce qui concerne le bilan estival, toutes les données ne sont pas encore reçues avec Flux vision, l'OTI les reçoit mi-octobre pour l'été (2 mois après) mais ce n'est pas le seul élément de mesure : la taxe de séjour également ; mais les déclarations sont effectuées jusque fin septembre. Pour le camping municipal de Carolles, Mr MANSOUR indique qu'en juillet la ville de Carolles avait de grosses inquiétudes, mais des affluences massives ont été constatées par la suite, et ce malgré la météo. A la plage, avec des affluences brusques quand le beau temps était là, la fréquentation est au même niveau que 2023 mais différemment. Mr CLERAUX, gérant du Green minigolf, a constaté aussi une fréquentation par pics suivant le temps, sans engagement à l'avance, très irrégulière mais restant stable. Pour Mme GASSON, gérante de chambres d'hôte, c'est une fréquentation en baisse en juillet, et pour août identique à l'année dernière avec une chambre en plus. Mme JULIEN-FARCIS ajoute que les résultats des examens ont été tardifs. Pour Mr BELGHAZI, en mai, juin, juillet et août, la Saumonerie a très bien travaillé. Pour Mr SOUDRY, les élections aussi ont retardé les départs, ainsi que les JO : -16 % de fréquentation au Casino en juillet. Le ticket moyen a baissé ; en août, plus de visiteurs, un plafond de 500 entrées maximum au lieu de 700 l'année dernière avec un démarrage vers le 15 juillet. A l'OTI, Flux vision nous permet d'affirmer : 100 personnes de moins seulement en juillet et plus de personnes en août, moins de nuitées en juillet et plus en août. Pour autant entre le 1^{er} janvier et le 31 août, il s'agit du même volume que l'année dernière. Mr BELGHAZI ajoute que le 80^{ème} anniversaire a plutôt bloqué la fréquentation. Pour Mr PICARD sur le nautisme, il n'y a pas eu de difficultés à se garer au mois d'août, avec des réservations de stages dès le beau temps, mais un retard est à constater pour le mois de juillet qui n'a pas été rattrapé, c'était très difficile de prévoir d'une journée à l'autre. La fréquentation est en baisse sur toutes les bases nautiques ; et pour l'hébergement idem, - 10 à - 15 %, les chiffres de fréquentation reviennent à ceux de 2019. Mme GASSON ajoute que les données de la taxe de séjour sont à comparer avec celles de 2019, car c'est sans doute un retour à la normale.

Mr Belghazi questionne pour connaître le bilan des interventions avec l'association « AVRIL », Christelle DUDOUIT témoigne de la bonne réception des pêcheurs à pied pour cette action.

Pour répondre à Mme GASSON concernant l'augmentation de la taxe de séjour, la révision des montants de la taxe a été votée au plafond en juillet par la Communauté des Communes. Un courrier va être prochainement adressé à tous.

La vidéo du schéma touristique est présentée.

Fin de séance à 20h.

Acte rendu exécutoire après transmission en

Sous-Préfecture et Publication

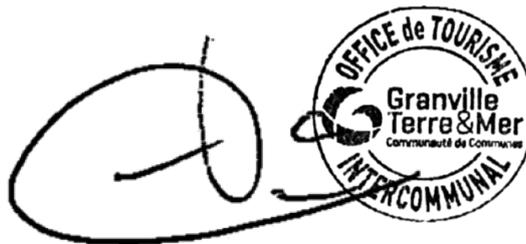
Le 25/09/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "OFFICE de TOURISME", "Granville Terre & Mer", "Communauté de Communes", and "INTERCOMMUNAL".

**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

Fait et délibéré à Granville,

Le 25/09/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "OFFICE de TOURISME", "Granville Terre & Mer", "Communauté de Communes", and "INTERCOMMUNAL".

**Le secrétaire de séance
Miloud MANSOUR**